



Association à but non lucratif,
enregistrée sous le n° W732010476
en date du 02 juillet 2021
185, rue du Colombier
73310 CHANAZ
Courriel :adcvn@laposte.net

FNE Savoie
26 passage Sébastien Charléty
73000 CHAMBERY

savoie@fne-aura.org

Chanaz, le 16/11/2023

Objet : signalement bacs de regroupement poubelles mis en place au bord du Canal de Saviere à Chanaz.

Bonjour,

Il a été mis fin au ramassage des ordures ménagères à Chanaz ce 16 novembre 2023. Des bacs ont été déposés en catimini au bord du canal de Saviere dans la précipitation ce 14 novembre certainement par l'interco Grand Lac, la politique du fait accompli....



Une partie du village n'était plus collectée au porte-à-porte depuis quelques années, l'expérience montre que le modèle économique de ce type de collecte des ordures est l'économie de personnel, donc l'absence de nettoyage. Vous trouverez ci-dessous l'exemple du point de collecte de l'église, ou la photo d'un autre point de collecte pris au hasard. Nous avons à votre disposition des dizaines de photos semblables.



Vous imaginez très bien ce qui va advenir des berges du canal de Savière, et de manière plus incideuse car moins visible, les eaux du Canal de Saviere, du Rhône ou du lac lorsque le courant s'inverse.

Le site choisi pour le positionnement de ces bacs, outre le fait qu'il jouxte le monument aux morts, qu'il est situé sur une zone d'aspiration incendie, qu'il est en face de l'école, est situé en zone d'aléas moyen ou fort du PPRI (possiblement 80 cm à 1 m d'eau à cet endroit selon les modélisations et la crue de référence de 1944). les bacs mis en place n'ont pas été lestés ou arrimés alors que nous sommes en pleine période de crue.

Pour citer une habitante « *cela me rappelle ma grand-mère qui jetait ses déchets directement au Canal de Saviere en 1940, à l'époque ce devait être que des épluchures aujourd'hui se sera du plastique* ».

Nous sollicitons votre assistance sur ce dossier afin de protéger l'environnement du Canal de Saviere. Nous devons agir rapidement pour éviter la mise en place définitive de ces bacs et éviter le surcoût du démontage.

Je pense par ailleurs que le sujet de la gestion des ordures ménagères en ville et dans les villages doit être analysée, ces points débordent, ne sont pas étanches, les jus s'infiltreront dans les sols ou coulent dans les réseaux d'eaux pluviales les papiers sont disséminés aux quatre vents, c'est une catastrophe environnementale, et sociétale. Il faudrait également se pencher sur les bacs de Portout placés à l'entrée de la zone naturelle du Lac.

Les villes françaises ont été défigurées par leurs zones commerciales d'entrées de ville, les villages vont l'être et le sont déjà par ces bacs de regroupement hideux. La première vision que l'on a de Chanaz en arrivant d'Aix-les-Bains sont les poubelles de l'église.

A votre disposition pour tout renseignement complémentaire, notre association peut également être sollicitée sur d'autres dossiers environnementaux locaux si vous le souhaitez.

Bien cordialement,

Pour l'Association de défense du Cadre de Vie de Chanaz

Le président
Clément NOLY



pj : plan de situation
zonage PPRI